



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

This document contains a security requirement.
Ce document contient une exigence de sécurité.

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division / Division
des services professionnels en informatique

Les Terrasses de la Chaudière

10, rue Wellington, 4ième

étage/Floor

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet TBIPS - Tier 2	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21120-194545/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client 3154545	Date 2020-10-06
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZM-626-38511	
File No. - N° de dossier 626zm.21120-194545	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-11-05	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Holden, Carole	Buyer Id - Id de l'acheteur 626zm
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-9217 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION N° 002

La présente modification vise à modifier la demande de propositions et à répondre aux questions des soumissionnaires.

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA DP :

Modification N° 4

A la pièce joint 4.1 Critères techniques, Volet de travail 5 – Services de cyber protection, Partie A :

Supprimer entièrement le CTO1-B

Insérer :

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
CTO1-B	<p>En utilisant le ou les contrats de référence du CTO1-A, le soumissionnaire doit démontrer dans son offre que le ou les contrats de référence ont un total cumulé d'au moins 2 000 jours facturables pour les catégories de ressources comprenant l'analyste de la sécurité des réseaux et l'ingénieur en sécurité des technologies de l'information couvrant une période qui ne dépasse pas trois ans.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a) les dates de début et de fin de la période de trois ans;b) le titre des catégories de ressources prévues dans le ou les contrats;c) les noms complets de chaque ressource fournie dans le cadre du ou des contrats;d) le nombre total de jours facturables par ressource dans le cadre du ou des contrats. <p>Les renseignements énumérés ci-dessus devraient être présentés avec la soumission à l'aide du formulaire O1-B.</p>	

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question n°1

En ce qui a trait au critère technique coté (CTC)1 pour tous les volets de travail – y aurait-il moyen de clarifier l'attribution des points?

Pour lequel des scénarios suivants attribuerait-on le maximum de points pour un ensemble de compétences? Dans les exemples suivants de scénarios :

- nous utilisons plus de 960 jours comme nombre maximum de points;

- la ressource/le contrat utilisé en vue de se conformer au critère technique obligatoire (CTO)1-A pour cet ensemble de compétences sera désigné en tant que Ressource A/Contrat 1.
1. La ressource A du contrat 1 a facturé plus de 960 jours au cours des cinq dernières années.
 2. La ressource B du contrat 2 (dont il n'a pas été question pour le CTO1-A, mais qui respecte les critères qui s'y rapportent) a facturé plus de 960 jours au cours des cinq dernières années.
 3. La ressource A a été active dans le cadre du contrat 1 et du contrat 2, ce qui lui a permis de se conformer aux CTO1-A; le temps facturé par la ressource A pour les deux contrats (sans aucun chevauchement) représente au total plus de 960 jours au cours des cinq dernières années.
 4. La ressource A a facturé 500 jours dans le cadre du contrat 1, tandis que la ressource B a facturé 500 jours dans le cadre du contrat 2 (à noter que les deux contrats permettaient de se conformer aux CTO1-A); la combinaison des jours accumulés représentent au total plus de 960 jours au cours des cinq dernières années.

Réponse n° 1 : Les 960 jours et plus cités dans la question du soumissionnaire s'appliquent aux volets de travail 1, 2, 3 et 4. Veuillez noter que pour le volet de travail 5, le nombre de jours facturables requis pour le CTC est moins élevé.

Pour ce qui est des quatre scénarios cités dans la question du soumissionnaire : si toutes les exigences du critère étaient respectées, le maximum de points pour la catégorie de ressources serait attribué (10 points).

Question n° 2 :

Volet de travail 5, CTC1 : en vue d'obtenir le maximum de points, un seul spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) doit avoir facturé plus de 521 jours au cours des cinq dernières années dans le cadre d'un seul contrat (ou, selon la réponse à la question 1 ci-dessus, deux spécialistes des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée).

Cette situation est extrêmement rare; on fait habituellement appel aux spécialistes des EFVP pour des affectations beaucoup plus courtes. L'État envisagerait-il de modifier l'exigence de manière à attribuer le maximum de points pour plus de 521 jours facturés par plus de trois spécialistes des EFVP dans le cadre du même contrat, OU dans le cadre d'un nombre limité de contrats distincts?

Réponse n° 1 : Le CTO1-A, le CTO1-B et le CTC1 pour le volet 5 ont été révisés afin de supprimer la catégorie des ressources Spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée; et le remplacer par la catégorie de ressources Ingénieur en sécurité des technologies de l'information. Veuillez consulter les révisions no 2 et no 3 de la modification no 001 de la demande de soumissions; et la révision no 4 de la modification 002 de la demande de soumissions. Les points accordés maximale pour le CTC1 demeurent inchangée.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS RESTENT LES MÊMES.